

# BUT

## RÈGLEMENT DU JEU MAGASIN « L'anniversaire de toutes vos envies »

### I/ CONDITIONS GÉNÉRALES

#### Article I /1-SOCIÉTÉ ORGANISATRICE

La Société BUT INTERNATIONAL (ci-après désignée par « société organisatrice »), dont le siège social est situé 1 avenue Spinoza – ZAC de Malnoue – 77184 Emerainville, RCS Meaux 722 041 860, organise, dans les magasins « BUT » participants, en France métropolitaine, Corse incluse, un jeu intitulé « L'anniversaire de toutes vos envies » tous gagnants au moyen d'un QR CODE, ou de l'ordinateur ou tablette vendeur, ou sur but.fr, annoncé par bannière.

Ce jeu se compose de trois possibilités de participer :

- par scann d'un QRcode sur les totems présents en magasins et dans les dépôts participants tel que défini dans l'article II a) de ce règlement

ou

-par l'intermédiaire de l'ordinateur ou de la tablette du vendeur tel que défini par l'article II b) de ce présent règlement

ou

-par Internet tel que défini par l'article III de ce règlement

(Ci-après désigné indifféremment « l'Opération » ou le « Jeu »).

#### Article I /2-PERSONNES CONCERNÉES / PARTICIPANTS

Le Jeu se déroule dans les magasins ayant accepté de participer, et est ouvert exclusivement à toute personne physique majeure (ci-après le « Participant ») en France métropolitaine, Corse comprise, à l'exclusion des membres du personnel des sociétés ayant participé à son organisation, dont BUT, PERIMEDIAS, CHANGE, PROMOTION L&H, BRITTANY FERRIES, FUTUROSCOPE, LIBRE-ECHANGE, et des membres de leurs familles (conjoint, concubin, ascendant et descendant direct, frères et sœurs).

Toute participation ne respectant pas les présentes conditions de participation, comportant une anomalie (coordonnées illisibles, incomplètes, erronées ou falsifiées), effectuée hors délai ou fondée sur une déclaration mensongère, sera considérée comme nulle et entraînera, le cas échéant, la non-attribution de la dotation éventuellement gagnée et ce sans contestation ni réclamation possible de la part du Participant.

La participation à ce jeu est limitée à une par jour par participant pendant toute la durée du jeu quel que soit le nombre fois que le QR CODE sera scanné en magasin ou dans les dépôts participants, quel que soit le mode de participation par l'intermédiaire d'un vendeur ou par participation sur But.fr.

BUT International - I, avenue Spinoza - 77184 Emerainville - France - Téléphone : 01 64 61 26 26  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société au capital de 131.772.276,25 €

~~GLT JURIS  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212~~

~~28, rue de Valenciennes  
93500 PANTIN~~



28/01/2022

Chaque gagnant autorise toute vérification concernant son identité et son domicile.

### Article I /3-DURÉE

La participation au Jeu est ouverte dans les magasins et dépôts participants, du 8 février 2022, à partir de l'heure d'ouverture au 7 mars 2022, à l'heure de fermeture des dits magasins et dépôts. Sur but.fr à compter du 8 février 2022 à 10 heures jusqu'au 7 mars 2022 23h59 (heure française métropolitaine de connexion faisant foi)

### Article I /4-RESPONSABILITÉ

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable et aucun recours ne pourra être engagé contre elle en cas de survenance d'évènements présentant les caractères de force majeure tels que définis par la loi et la jurisprudence française, privant partiellement ou totalement les gagnants du bénéfice de leur gain.

La Société Organisatrice se réserve le droit d'arrêter ce jeu ou une partie de ce Jeu, à tout moment et sans un quelconque dommage financier ou moral pour les Participants. En cas d'arrêt du jeu avant sa clôture une information sera diffusée en magasin BUT.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité pour tout incident ou préjudice de toute nature qui pourrait survenir à l'occasion de l'utilisation ou de la jouissance de la dotation attribuée. Il est expressément entendu que la Société Organisatrice ne fait que délivrer les lots gagnés et n'a pas la qualité de fabricant ou d'organisateur des dotations obtenues dont celles obtenues par bon d'achat, et ne saurait donc voir sa responsabilité engagée à ce titre ni responsable en cas de problème dans leur utilisation, notamment en cas de dysfonctionnement.

Les cadeaux non gagnés ne seront pas réattribués. Tout email reçu annonçant le gain, falsifié, griffé, reproduit, comportant une quelconque anomalie ou modification, non original sera considéré comme nul.

Les dotations mises en jeu et remportées par des participants sont non échangeables contre un quelconque objet ou une quelconque valeur, non cessibles, et les gagnants ne peuvent pas en demander un quelconque remboursement ou une quelconque contrepartie pécuniaire. Dans le cas où un gagnant refuserait le lot qu'il a remporté, ou ne se manifesterait pas avant le 8 mars 2022, celui-ci sera alors définitivement perdu.

La Société Organisatrice se réservera en particulier le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler tout ou partie du Jeu, y compris les bons d'achat, s'il apparaît que des fraudes ou des dysfonctionnements sont intervenus sous quelle que forme que ce soit. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer le(les) lot(s) aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes. La fraude entraîne la disqualification immédiate de son auteur.

La Société Organisatrice n'est pas responsable de l'acheminement du courrier postal ou électronique.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié au QRCODE ou lien internet sur but.fr ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements, à leurs données personnelles.

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville-Malleville  
SIRET 722 041 860 (P.R.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €  
Tél : 01 48 43 75 32

**CLT JURIS**  
~~SCP CLT JURIS~~  
SCP CLT JURIS au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence « Triskaire »  
28, rue de Spandicci  
93500 PANTIN



28/01/2022

Il est expressément rappelé que les réseaux de télécommunication comme l'Internet ne sont pas des réseaux sécurisés. La Société Organisatrice ne saurait donc être tenue pour responsable de la contamination par d'éventuels virus ou de l'intrusion d'un tiers dans le système des terminaux téléphoniques et/ou électroniques des Participants au Jeu et déclinent toute responsabilité quant aux conséquences de la connexion des Participants par le lien fourni lors de la participation au jeu.

Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable d'un quelconque dommage causé aux Participants, à leurs équipements téléphoniques et/ou informatiques et aux données qui y sont stockées, ainsi que des conséquences pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle.

La Société Organisatrice dégage toute responsabilité en cas de dysfonctionnement du réseau téléphonique, des lignes téléphoniques et/ou Internet, du matériel de réception empêchant le bon déroulement du Jeu. La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue pour responsable au cas où un ou plusieurs Participants ne pourraient parvenir à se connecter sur le lien fourni lors de la participation au jeu et ainsi à être empêché de jouer du fait de tout problème ou défaut technique lié notamment à l'encombrement des réseaux.

La Société Organisatrice pourra annuler tout ou partie du Jeu s'il apparaît que des fraudes sont intervenues sous quelque forme que ce soit, notamment de manière informatique ou par méthode automatique ou robotisée dans le cadre de la participation au Jeu ou de la détermination du Gagnant. Elle se réserve, dans cette hypothèse, le droit de ne pas attribuer les dotations aux fraudeurs et/ou de poursuivre devant les juridictions compétentes les auteurs de ces fraudes.

La Société Organisatrice fera tous ses efforts pour permettre un accès au Jeu par les divers réseaux suscités, à tout moment, sans pour autant être tenue à aucune obligation d'y parvenir. La Société Organisatrice pourra, à tout moment, notamment pour des raisons techniques, de mise à jour, de maintenance, interrompre l'accès par les divers réseaux suscités au Jeu.

La Société Organisatrice ne sera en aucun cas responsable de ces interruptions et de leurs conséquences.

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites des réseaux téléphoniques et internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, les risques liés à la connexion, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur les réseaux téléphoniques et/ou internet.

La Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de mauvaise utilisation ou d'incident lié aux téléphones et/ou à l'ordinateur ou toute connexion par un système mobile : téléphone mobile connecté ou tablette d'un participant et en cas d'éventuels dysfonctionnements des modes d'accès au réseau internet et/ou du réseau internet lui-même (interruption, effacement, mauvaise transmission, etc...) ayant entraîné des défaillances dans l'administration, la sécurité, l'équité, l'intégrité ou la gestion du jeu.

La Société Organisatrice ne saurait de la même manière être tenue responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux joueurs, à leurs équipements informatiques ou mobile ou de toute forme de réception par ondes et sans fil et aux données qui y sont stockées, ou de toutes conséquences directes ou indirectes pouvant en découler sur leur activité personnelle ou professionnelle ou commerciale.

**CELJURIS**  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence « Trésaire »  
28, rue de Scandinavie  
93500 PANTIN



Le participant aura la possibilité de partager le Jeu sur Facebook. Ce Jeu n'est en aucun cas sponsorisé, parrainé ou administré, directement ou indirectement, par Facebook. Facebook n'a aucune implication dans l'organisation, la promotion du Jeu. Les informations que le Participant transmettra à l'occasion du Jeu seront destinées à la Société Organisatrice et non pas à Facebook.

#### **Article I /5-DÉPOT ET ACCEPTATION DU REGLEMENT**

Le présent règlement est déposé chez Maître Stéphane CAMPANA, avocat au Barreau de Seine Saint Denis, par acte d'avocat adressé au Conseil national des barreaux.

La participation à ce Jeu implique de la part du Participant l'acceptation pleine et entière du présent règlement et des modalités de déroulement du Jeu.

Le présent règlement est accessible sur le site internet [www.but.fr](http://www.but.fr) et consultable à l'accueil des magasins BUT participants et dans les dépôts.

#### **Article I /6-AUTORISATIONS**

Tout gagnant autorise, gratuitement par sa participation, la Société Organisatrice, à reproduire et communiquer au public ses nom et prénom, ainsi que le cas échéant sa voix et/ou son image, sauf refus express manifesté par LRAR (lettre recommandée avec avis de réception) à l'adresse du jeu, par tous moyens et procédés connus et inconnus à ce jour, sur tous supports connus et inconnus à ce jour, pour les besoins du Jeu et de la promotion du Jeu, pendant une durée de 2 (deux) ans à compter de la date de début du Jeu et pour le territoire du monde entier.

#### **Article I /7-CONVENTION DE PREUVE**

Il est convenu que la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous formats ou supports informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes d'information.

Les éléments considérés constituent des preuves et, s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

#### **Article I /8-CONTESTATION / RÉCLAMATION**

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu, à son déroulement, à la dotation attachée, et/ou au présent règlement devra impérativement être adressée à l'adresse de la société organisatrice ; Service Consommateurs, aux coordonnées indiquées à l'article 1.1 du présent règlement, par demande postale par LRAR (lettre recommandée avec avis de réception) ou par courriel à l'adresse [serviceconsommateurs@but-online.fr](mailto:serviceconsommateurs@but-online.fr) ou en vous rendant dans l'un de nos magasins.

Toute contestation ou réclamation effectuée sera prise en considération, sous réserve de réception du courrier par la Société Organisatrice, dans un délai de 1 (un) mois, à compter de la date de clôture du Jeu.

#### **Article I /9-LITIGES**

Le Jeu et le présent règlement sont soumis au droit français. Tout litige relatif à l'application ou l'interprétation du règlement ou à défaut d'accord amiable préalable, relèvera de la compétence exclusive des tribunaux français.

#### **Article I /10- PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL**

La société BUT INTERNATIONAL sise 1 avenue Spinoza, 93500 Pantin, est le responsable du traitement dont vos données à caractère personnel sont destinées à l'organisation et la gestion

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville - France  
SIRET 722 041 860 (P.R.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société à responsabilité limitée au capital de 131.772.276,25 €

Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
Seine Saint Denis - Toque B212  
Résidence « Trisolaires » : 01 64 61 26 26  
28, rue de la République  
93500 PANTIN



28/01/2022

du jeu (participation, information et gestion des gagnants, annonce des résultats, attribution et remise des dotations, gestion des contestations ou réclamations, contrôle des fraudes et gestion des éliminations), sur votre consentement et de l'intérêt légitime de BUT INTERNATIONAL à faire respecter le Règlement du jeu et de limiter les risques de fraudes

Sur le formulaire disponible en magasin pour la remise de dotations, les champs marqués d'un astérisque sont obligatoires. À défaut, le retrait du cadeau gagné dans le cadre du jeu ne pourra pas être traité.

Seuls ont accès à vos données à caractère personnel, dans la limite de leurs attributions respectives : (I) les équipes internes de la société en charge de l'organisation du jeu et de la remise des dotations remportées dans le cadre du jeu, (II) l'agence de communication sous-traitante, et (III) les fournisseurs de cadeaux.

BUT International S.A.S héberge vos données à caractère personnel au sein de l'Espace Economique Européen.

Les données à caractère personnel collectées de manière directe, pour certains lots, sont votre nom, prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone, courriel, ainsi que la signature, et le numéro d'une pièce justificative d'identité pour les gagnants de certains lots dont la gestion de la remise est uniquement confiée au fournisseur du cadeau concerné.

La société BUT International conserve vos données 3 ans à compter de la fin du jeu afin de prendre en compte la possibilité de décalage dans le temps des lots et en cas de litige ultérieur.

Vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification des données vous concernant, d'un droit d'opposition au traitement de vos données, d'un droit à l'effacement, d'un droit à la limitation du traitement ainsi que d'un droit à la portabilité de vos données. Vous avez également la possibilité de fournir vos instructions pour après votre décès.

BUT International a désigné un délégué à la protection des données, auprès duquel vous pouvez exercer vos droits, en justifiant de votre identité, par courriel à l'adresse [informatique.libertes@but.fr](mailto:informatique.libertes@but.fr), ou par courrier postal à l'adresse BUT International S.A.S – Délégué à la protection des données - 1, avenue Spinoza, 77184 – Emerainville.

Vous disposez enfin du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)

## Article IIa et b : MODALITÉS JEU par QRCODE et par vendeur

### Article II a et b /1 PARTICIPATION

Ce jeu est annoncé dans le dépliant : L'anniversaire de toutes vos envies : 50 promos en quantités limitées (N°793)

Ce jeu est doté d'instantanés gagnants prédéterminés aléatoirement par algorithmes. Le participant doit, préalablement à l'accès au jeu, compléter un formulaire en indiquant son nom, prénom et adresse e-mail.

Une même personne physique, identifiée par son nom, prénom et / ou adresse email et numéro de téléphone, peut jouer une seule fois par jour, pendant toute la période du jeu.

Quinze millions cinq cent vingt-huit mille huit cent deux (15 528 802 exemplaires) dépliantes seront distribués dans toute la France.

Pour participer, le Participant doit se rendre en magasin ou dans le dépliant participants.

### II-2a) Participation par QRCODE

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville - France  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €

~~CLT JURIS~~  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence « Trisolène » 1 64 61 26 26  
28, rue de Valenciennes  
93500 PANTIN



Te 01 48 13 72 32  
Fa 01 48 13 72 32

En magasin et aux dépôts, le Participant doit scanner le QR CODE figurant sur les totems jeu présents dans ces lieux à l'aide de son smartphone. Le Participant lancera le jeu. Une fois la partie terminée, le Participant découvrira son lot et recevra instantanément un email de confirmation.

## Article II a /2 -DOTATIONS par QR CODE ET REMISE DES LOTS

*Tout gagnant qui présenterait son email à l'accueil du magasin après le 8 mars 2022 perdrait tout droit à son gain quelle que soit la dotation, toutes celles-ci étant concernées par ce délai impératif.*

Lots mis en jeu :

**Cinq (5) bons d'achat meubles de cuisine Signature Essentielle d'une valeur de 2500€ TTC** (deux mille cinq cents euros toutes taxes comprises) hors électroménager, livraison, garantie et pose.

Le gagnant se présentera à l'accueil du magasin avec l'email indiquant le lot. Il devra compléter un formulaire de remise de lot indiquant son identité et ses coordonnées afin de le recevoir.

**Cinq (5) coffrets cadeaux Brittany Ferries**, d'une valeur unitaire de 1000€ TTC (mille euros toutes taxes comprises)

Chaque Coffret Cadeau de Brittany Ferries permet de choisir un séjour, une traversée ou une croisière parmi l'ensemble des produits du catalogue.

Pour les coffrets de 1000 €, le montant de chacun comprend une partie déductible d'un séjour (ou traversée, ou croisière de 940 €) et une partie sous forme de bon d'achat à bord (60 €). Ce bon d'achat est à utiliser à bord des navires Brittany Ferries dans les boutiques (hors tabac), Spa, restaurant à la carte ou restaurant self-service pour les navires ne disposant pas de restaurant à la carte. Les coffrets et cartes cadeaux ont une durée de vie illimitée à compter de la date de son enregistrement par le gagnant. Le seul impératif pour le gagnant est de bien conserver cette date et la référence indiquée sur le coffret. Les coffrets et cartes cadeaux sont nominatifs, non remboursables et non cessibles. Il ne sera pas octroyé d'allocation destinée à couvrir les frais autres que ceux prévus dans l'enveloppe correspondant au prix du séjour. Les dépenses à caractère personnel tels que les frais de d'hébergement, les frais de repas, les frais de boissons, les éventuelles excursions, les pourboires, les taxes, les frais supplémentaires pour animaux, les assurances etc... sont à la charge du gagnant et de la ou les personnes qui l'accompagnent. Le gagnant et la ou les personne(s) qui l'accompagne(nt) prennent à leur charge le transport de leur domicile jusqu'au lieu du séjour/port d'embarquement ainsi que le retour dudit lieu jusqu'à leur domicile.

Chaque gagnant pour s'enregistrer doit contacter le centre d'appel Brittany Ferries au 02 98 244 701 (appel non surtaxé) avant le 31/08/2022 afin de transformer le coffret en voyage.

Le gagnant se présentera à l'accueil du magasin avec l'email indiquant le lot. Il devra compléter un formulaire de remise de lot indiquant son identité et ses coordonnées afin de le recevoir.

**Quatorze (14) coffrets cadeaux Brittany Ferries**, d'une valeur unitaire de 500 € TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises).

Ces coffrets s'utilisent chacun en déduction d'un séjour vacances, croisière ou traversée maritimes Brittany Ferries.

Chaque gagnant pour s'enregistrer doit contacter le centre d'appel Brittany Ferries au 02 98 244 701 (appel non surtaxé) avant le 31/08/2022 afin de transformer le coffret en voyage.

Chaque gagnant se présentera à l'accueil du magasin avec l'email indiquant le lot. Il devra compléter un formulaire de remise de lot indiquant son identité et ses coordonnées afin de le recevoir.

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville-Malleville  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société par action

**OLT JURIS**  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - 13212  
Résidence "L'Albatros"  
28, rue de Scandinavie  
93200 La Courneuve  
Tél : 01 49 31 10 44  
Fax : 01 49 31 09 44



28/01/2022

**Cinq (5) séjours pour 4 personnes au Futuroscope**, d'une valeur unitaire de 450€ TTC (quatre cent cinquante euros toutes taxes comprises).

Chacun de ces séjours sont valables pour 2 adultes et 2 enfants (de 5 à 12 ans inclus) comprenant l'entrée au Parc du Futuroscope pour 2 jours consécutifs, l'accès au Spectacle nocturne, 1 nuit à l'hôtel du Futuroscope 1 étoile en chambre quadruple et les petits déjeuners, et les frais de dossiers.

Ils ne comprennent pas l'assurance annulation facultative, les frais de déplacement, de parking, de restauration et la taxe de séjour, en supplément, perçue directement par l'hôtelier sur place lors du séjour, soit 0.70 à 2€ (selon l'hôtel) par nuit et par personne de 18 ans et + (valeurs 2021 données à titre indicatif et pouvant être modifiée sans préavis).

Chacun de ces séjours sont remis sous forme de **Futurochèques cadeaux valables jusqu'au 31 décembre 2022** selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur [futuroscope.com](http://futuroscope.com). Pour réserver, les bénéficiaires contactent, au moins 30 jours avant la date de visite souhaitée, la centrale de réservation Futuroscope Destination au 05 49 49 30 80 pour choisir la date de leur séjour et règlent à l'aide des Futurochèques (ce qui leur laisse toute liberté pour décider de changer d'hôtel, de modifier certaines prestations dans la limite des 450€). Les Futurochèques sont également valables dans les boutiques et les restaurants du Parc.

Aucune prolongation de cette date de validité ne pourra être accordée.

Chaque gagnant se présentera à l'accueil du magasin avec l'email indiquant le lot. Il devra compléter un formulaire de remise de lot indiquant son identité et ses coordonnées afin de le recevoir.

**Onze (11) téléviseurs AYA** d'une valeur de 499€ TTC chacun (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises) Smart TV 4K avec wifi intégré et accès direct à Netflix et Youtube hors abonnement. Touches d'accès Netflix et Youtube sur la télécommande.

Chaque gagnant se rend à l'accueil du magasin avec l'email indiquant le gain afin qu'on le lui remette. Une pièce pourra vous être demandée.

**Vingt-trois (23) lots de 4 entrées au Futuroscope**, d'une valeur chacun de 192 € TTC (cent quatre-vingt-douze euros toutes taxes comprises), valeur unitaire d'une entrée 48 € TTC (quarante-huit euros toutes taxes comprises).

Ces invitations valables pour un jour de visite jusqu'au **31/12/2022** selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur [futuroscope.com](http://futuroscope.com)

Aucune prolongation de cette date de validité ne pourra être accordée.

Chaque gagnant se présentera à l'accueil du magasin avec l'email indiquant le lot. Il devra compléter un formulaire de remise de lot indiquant son identité et ses coordonnées afin de le recevoir.

**Quarante-neuf (49) cartes cadeaux Brittany Ferries** d'une valeur chacune de 50€ TTC (cinquante euros toutes taxes comprises).

Chaque carte cadeau s'utilise en déduction d'un séjour vacances, croisière ou traversée maritime Brittany Ferries.

Chaque gagnant pour s'enregistrer doit contacter le centre d'appel Brittany Ferries au 02 98 244 701 (appel non surtaxé) avant le 31/08/2022 afin de valider la carte cadeau.

Chaque gagnant se présentera à l'accueil du magasin avec l'email indiquant le lot. Il devra compléter un formulaire de remise de lot indiquant son identité et ses coordonnées afin de le recevoir.

**Mille quatre cent vingt-quatre (1424) cadeaux offerts par BUT** et choisis par la direction où le participant a joué et selon la disponibilité de ces lots dans ce magasin

Chacun de ces lots sera remis au gagnant, selon la disponibilité de ces lots dans chaque magasin et

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville - France  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - La Seine - Saint-Denis - Toque B212 131.772.276.25 €

CLT JURIS

Stéphane CAMPANA

SCP d'Avocats au Barreau de

La Seine - Saint-Denis - Toque B212

2, rue de la République

93007 PARIS 07

Tel : 01 48 43 73 32

Fax : 01 48 43 09 45



28/01/2022

le choix de la direction où le participant a joué sur présentation de l'email indiquant le lot remporté.

Les lots mis en jeu sont de types :

Trottinette  
Chauffage soufflant  
Robot pâtissier  
Cuiseur riz  
Plancha  
Crêpière  
Cheminée électrique  
Bouilloire  
Grille-pain  
Cafetière  
Coussin  
Plaid  
Pouf  
Tapis

**Deux cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (268 595) bons d'achat BUT de 5 € TTC (cinq euros toutes taxes comprises) valables à partir de 15 € d'achat TTC (15 euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, non utilisable pour produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

Chaque gagnant présentera le QRCODE du bon d'achat présent sur l'email au moment de son passage en caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

**Six centre quatre-vingt-sept mille trois cents (687 300) bons d'achat BUT de 10 € TTC (10 euros toutes taxes comprises) valables à partir de 100 € d'achat TTC (100 euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, non utilisable pour produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

Chaque gagnant présentera le QRCODE du bon d'achat présent sur l'email au moment de son passage en caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

Ce bon d'achat BUT de 10€ TTC (dix euros toutes taxes comprises) valable à partir de 100€ TTC (cent euros toutes taxes comprises) d'achat en magasin accompagne aussi tous les lots suivants : **5 (cinq) bons d'achat meuble de cuisine, 5 (cinq) coffrets cadeaux 1000€ (mille euros) Brittany Ferries, 14 (quatorze) coffrets cadeaux 500€ (cinq cent euros) Brittany Ferries, 5 (cinq) séjours pour 4 personnes au Futuroscope, 11 (onze) séjours au Barreau de**

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860

**CLT JURIS**  
Stéphane CAMPANA

SCPI d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Jouque B212  
Résidence « Les Capres »

28, rue de la République

93800 PANTIN

Tel : 01 48 43 70 82

Fax : 01 48 43 09 45



23/03/2022



**lots de 4 entrées au Futuroscope, 49 (quarante-neuf) cartes cadeaux Brittany Ferries, 1424 (Mille quatre cent vingt-quatre) cadeaux offerts par BUT.**

**Deux cent soixante-huit mille cinq cent quatre-vingt-quinze (268 595) bons d'achat BUT d'une valeur de 15€ TTC (quinze euros toutes taxes comprises) valables à partir de 150€ d'achat TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises).** Chaque bon est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Non utilisable pour 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

Chaque gagnant présentera le QRCODE du bon d'achat présent sur l'email au moment de son passage en caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

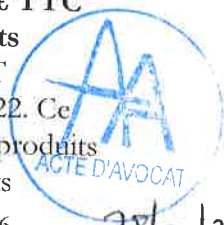
**Cent quatre-vingt mille sept cent soixante-dix (180 770) bons d'achat BUT d'une valeur de 25€ TTC (vingt-cinq euros toutes taxes comprises) valables à partir de 200€ d'achat TTC (deux cents euros toutes taxes comprises).** Chaque bon est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, non utilisable pour produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

Chaque gagnant présentera le QRCODE du bon d'achat présent sur l'email au moment de son passage en caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

**Quatre-vingt-trois mille huit cent cinquante (83 850) bons d'achat BUT d'une valeur de 50€ TTC (cinquante euros toutes taxes comprises) valables à partir de 300€ TTC (trois cents euros toutes taxes comprises) d'achat.** Chaque bon est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, non utilisable pour produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

Chaque gagnant présentera le QRCODE du bon d'achat présent sur l'email au moment de son passage en caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

**Dix-mille huit cent quatre-vingt-dix (10 890) bons d'achat BUT d'une valeur de 100€ TTC (cent euros toutes taxes comprises) valables à partir de 500€ d'achat TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises).** Chaque bon est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, non utilisable pour produits 1er prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.



28/01/2022

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville - France  
SIRET 722 041 860 (P.R.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société à responsabilité limitée au capital de 131 772 276,25 €

~~OLT JURIS~~  
~~Stéphane CAMPANA~~  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Siège B21  
Résidence « Trisolaires »

28, rue de Spinoza  
93500 PANTIN  
Tél. 01 48 43 78 32  
Fax - 01 48 43 09 45

Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Chaque gagnant présentera le QR CODE du bon d'achat présent sur l'email au moment de son passage en caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

La liste des gagnants des lots Brittany Ferries et Futuroscope sera transmise à l'agence LIBRE-ECHANGE qui enverra les informations aux prestataires dans un délai maximum de 6 semaines. Brittany Ferries et Futuroscope enverront les dotations aux gagnants à l'adresse indiquée sur le formulaire de retrait des lots.

Pour les autres participants dont le mail de gain ne comporterait pas un lot parmi la liste des lots précités, ils se verront attribuer un lot au choix du magasin.

### Article IIb) MODALITÉS JEU PAR VENDEUR

Pour les clients ne disposant pas de smartphone ou ne souhaitant pas jouer avec leur appareil, il y aura à disposition un jeu « back up (1) » qui sera géré par un vendeur. Un bon indiquant le lot sera imprimé par le vendeur et remis au Participant ou un email lui sera envoyé.

Cette partie de jeu est dotée d'instantanés gagnants prédéterminés aléatoirement par algorithmes.

(1) Back-up = jeu de remplacement

### Article IIb /1-Participation

Cette partie de jeu s'adresse aux participants qui ne peuvent ou ne souhaitent pas jouer à l'aide du QRcode, également à ceux ne disposant pas d'adresse email.

Le Participant s'adresse à un vendeur pour jouer sur l'ordinateur ou la tablette du magasin.

Son bon d'achat lui est transmis immédiatement soit par mail s'il dispose d'une adresse email soit en l'imprimant par le vendeur.

Le gagnant présentera l'email ou le bon imprimé, en caisse au moment de son achat.

La participation à cette partie de jeu est limitée à une par jour par participant pendant toute la durée du jeu quel que soit le nombre fois où le participant s'adresse à un vendeur.

Tout gagnant qui présenterait son email ou son bon en caisse après le 31 mars 2022 perdrait tout droit à son gain.

### Article IIb /2-Dotations

**Cent milles (100 000) bons d'achat BUT d'une valeur de 5€ TTC (cinq euros toutes taxes comprises) valables à partir de 15€ TTC (quinze euros toutes taxes comprises) d'achat.**

Chaque bon est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, produits 1<sup>er</sup> prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange.

Chaque gagnant présentera l'email indiquant la dotation bon d'achat au moment de son passage en

BUT International - 1, avenue Spinosa - 77184 Emerainville - France  
SIRET 722 041 860 (PR.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société à responsabilité limitée au capital de 131.772.276,25 €

CLT JURIS

Stéphane CAMPANA

SCP d'Avocats au Barreau de Paris  
15, rue de Valenciennes - 75011 Paris

Résidence « Desolaires »  
131, rue de Valenciennes - 75011 Paris

Tel : 01 48 43 74 45  
Fax : 01 48 43 09 45



28/01/2022

caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

**Cent milles (100 000) bons d'achat d'une valeur de 15€ TTC (quinze euros toutes taxes comprises) valables à partir de 300 € TTC (trois cents euros toutes taxes comprises) d'achat.** Chaque bon d'achat est valable uniquement dans le magasin BUT émetteur, pour un seul achat et pour une seule utilisation (non sécable) jusqu'au 31 Mars 2022. Ce bon d'achat est valable sur tous les produits, hors promotions, soldes, non utilisable pour les produits 1<sup>er</sup> prix, produits de l'univers Brun (TV, Son, Téléphonie, Nouvelles Technologies), produits Marketplace, produits exclusifs internet, cartes cadeau, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Chaque gagnant présentera l'email indiquant la dotation bon d'achat au moment de son passage en caisse. Une pièce d'identité pourra être demandée.

Pour les autres participants par ce processus dont le mail ou le bon de gain ne comporterait pas un lot parmi la liste des lots ci dessus, ils se verront attribuer un lot au choix du magasin.

### Article III MODALITÉS JEU par Internet

#### Article III /1 PARTICIPATION

Ce jeu est doté d'instantanés gagnants prédéterminés aléatoirement par algorithmes. Le participant doit, préalablement à l'accès au jeu, compléter un formulaire en indiquant son nom, prénom et adresse e-mail et/ou numéro de téléphone.

Une même personne physique, identifiée par son nom, prénom et / ou adresse email et numéro de téléphone peut jouer une seule fois par jour, pendant toute la période du jeu.

Le participant, par Internet, peut accéder au jeu :

- Sur le site Internet BUT : <https://www.but.fr/>
- Sur le site Mobile BUT : <https://www.but.fr/>

Pour participer, le Participant doit se rendre sur but.fr.

Le participant accède au jeu en cliquant sur la bannière dédiée.

Pour jouer le Participant doit sur la page dédiée briser le logo 50 ANS BUT. Ce jeu n'a qu'un caractère ludique sans incidence pour être gagnant.

#### Article III /2-DOTATIONS WEB

Pour chaque formulaire correctement rempli et partie jouée et terminée, le participant déclenche l'un des lots suivants :

**Un (1) coffret cadeaux Brittany Ferries, d'une valeur unitaire de 500€ TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises)**

Ces coffrets s'utilisent chacun en déduction d'un séjour vacances, croisière ou traversée maritimes Brittany Ferries.

Le gagnant doit contacter le centre d'appel Brittany Ferries au 02 98 244 701 (appel non surtaxé) avant le 31/08/2022 afin de transformer le coffret en voyage.

Le gagnant devra remplir ses coordonnées postales dans un formulaire de la révélation de son gain pour envoi à son domicile.

**CLT JURIS**  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine Saint-Denis - Toque B212  
Résidence Le Insularien 64 61 26 26  
28 rue de Scandinavie 93500 PANTIN  
Téléphone : 01 41 41 11 11  
Fax : 01 41 41 11 11  
E-mail : [contact@clt-juris.com](mailto:contact@clt-juris.com)  
Site : [www.clt-juris.com](http://www.clt-juris.com)



28/01/2020

Aucune prolongation de la date de validité communiquée lors de la réception du lot, ne pourra être accordée.

**Un (1) téléviseur AYA d'une valeur de 499€ TTC (quatre cent quatre-vingt-dix-neuf euros toutes taxes comprises) Smart TV 4K avec wifi intégré et accès direct à Netflix et Youtube hors abonnement. Touches d'accès Netflix et Youtube sur la télécommande.**

Le gagnant devra remplir ses coordonnées postales dans un formulaire à la suite de la révélation de son gain pour envoi à son domicile.

**Un (1) lot de 4 entrées au Futuroscope, d'une valeur unitaire de 192 € TTC (cent quatre-vingt-huit euros toutes taxes comprises) valeur unitaire d'une entrée 48 € TTC (quarante-huit euros toutes taxes comprises).**

Ces invitations valables pour un jour de visite jusqu'au **31/12/2022** selon le calendrier d'ouverture du Parc disponible sur futuroscope.com

Aucune prolongation de cette date de validité ne pourra être accordée.

Le gagnant devra remplir ses coordonnées postales dans un formulaire à la suite de la révélation de son gain pour envoi à son domicile.

**Une (1) carte cadeau Brittany Ferries d'une valeur de 50€ TTC (cinquante euros toutes taxes comprises)**

La carte cadeau s'utilise en déduction d'un séjour vacances, croisière ou traversée maritime Brittany Ferries.

Le gagnant doit contacter le centre d'appel Brittany Ferries au 02 98 244 701 (appel non surtaxé) avant le 31/08/2022 afin de transformer le carte cadeau en voyage.

Aucune prolongation de la date de validité communiquée lors de la réception du lot, ne pourra être accordée

Le gagnant devra remplir ses coordonnées postales dans un formulaire à la suite de la révélation de son gain pour envoi à son domicile.

**Soixante et un (61) cadeaux offerts par BUT et choisis par la direction.**

Le gagnant devra remplir ses coordonnées postales dans un formulaire à la suite de la révélation de son gain pour envoi à son domicile.

Les lots mis en jeu sont de types :

Trottinette  
Hoverboard  
Robot pâtissier  
Plancha  
Crêpière  
Bouilloire  
Grille-pain  
Cafetière  
Tapis

**Cinquante-trois mille sept cent vingt (53 720) bons d'achat BUT de 5 € TTC (cinq euros toutes taxes comprises) valables à partir de 15 € d'achat TTC (15 euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon de 5 € TTC de remise immédiate dans le panier BUT. Un achat minimum de 15 € TTC.

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville  
SIRET 722 041 860 (P.R.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société par actions simplifiée au capital de 131.772.276,25 €

**CLT JURIS**

Stephane CAMPANA

SCP d'Avocats au Barreau de

la Seine-Saint-Denis - Toque B212

Résidence « Trisolaires »

28, rue de Scandicci

93500 PANTIN

Tel. (01) 48 43 43 32

Fax (01) 48 43 43 32



28/01/2022

Le bon est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat et pour une seule utilisation, une fois par jour, jusqu'au 31 Mars 2022, sur tous produits hors promotions, soldes, non utilisable produits 1er prix, produits brun (TV / HIFI / VIDEO / Smartphones / tablettes), cartes cadeaux, services et produits exclusifs Internet. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate en caisse. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée en caisse.

**Cent trente-sept mille quatre cent cinquante-neuf (137 459) bons d'achat BUT de 10 € TTC (10 euros toutes taxes comprises) valables à partir de 100 € d'achat TTC (100 euros toutes taxes comprises)**

Chaque bon de 10 € TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 100 € TTC. Le bon est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat et pour une seule utilisation, une fois par jour, jusqu'au 31 Mars 2022, sur tous produits hors promotions, soldes, non utilisable pour produits 1er prix, produits brun (TV / HIFI / VIDEO / Smartphones / tablettes), cartes cadeaux, services et produits exclusifs Internet. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate en caisse. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée en caisse.

**Cinquante-trois mille sept cent dix-neuf (53 719) bons d'achat BUT d'une valeur de 15€ TTC (quinze euros toutes taxes comprises) valables à partir de 150€ d'achat TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises).**

Chaque bon de 15€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 150 euros TTC est valable, uniquement sur But.fr pour un seul achat et pour une seule utilisation, une fois par jour, jusqu'au 31 mars 2022, sur tous produits hors promotions, soldes, non utilisable pour les produits 1er prix, produits brun (TV / HIFI / VIDEO / Smartphones / tablettes), cartes cadeaux, services et produits exclusifs Internet. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate en caisse. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée en caisse.

**Trente-six mille cent cinquante et un (36 151) bons d'achat d'une valeur de 25€ TTC (vingt-cinq euros toutes taxes comprises) valables à partir de 200€ d'achat TTC (deux cents euros toutes taxes comprises).**

Chaque bon de 25€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 200€ TTC est valable uniquement sur But .fr, pour un seul achat et pour une seule utilisation, une fois par jour, jusqu'au 31 mars 2022, sur tous produits hors promotions, soldes, non utilisable pour les produits 1er prix, produits brun (TV / HIFI / VIDEO / Smartphones / tablettes), cartes cadeaux, services et produits exclusifs Internet. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate en caisse. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée en caisse.

**Seize mille sept cent soixante-sept (16 767) bons d'achat d'une valeur de 50€ € TTC (cinquante euros toutes taxes comprises) valables à partir de 300€ TTC (trois cents euros toutes taxes comprises) d'achat.**

Chaque bon de 50€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 300€ TTC est valable uniquement sur But.fr pour un seul achat et pour une seule utilisation, une fois par jour, jusqu'au 31 mars 2022, sur tous produits hors promotions, soldes, non utilisable pour les produits 1er prix, produits brun (TV / HIFI / VIDEO / Smartphones / cartes cadeaux, services et produits exclusifs Internet. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate en caisse. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée en caisse.

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emeraude Seine Saint-Denis - Toque B212  
SIRET 722 041 860 (P.R.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A FR 65 722 041 860 - Société à responsabilité limitée au capital de 131.772.276,25 €

~~CLIP JURIS~~  
~~Stéphane CAMPANA~~  
~~SCP d'Avocats au Barreau de~~  
~~Recommandation « Tribunal » 01 64 61 26 26~~  
~~28, rue de Sévigné~~



500 PAVILLON  
Tél. 01 43 43 43 43  
Fax 01 43 43 43 43

promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate en caisse. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée en caisse.

**Deux mille cent soixante-douze (2 172) bons d'achat d'une valeur de 100€ TTC (cent euros toutes taxes comprises) valables à partir de 500€ d'achat TTC (cinq cents euros toutes taxes comprises).**

Chaque bon de 100€ TTC de remise immédiate dans le panier pour un achat minimum de 500€ TTC est valable uniquement sur But.fr, pour un seul achat et pour une seule utilisation, une fois par jour jusqu'au 31 mars 2022, sur tous produits hors promotions, soldes, non utilisable pour les produits 1er prix, produits brun (TV / HIFI / VIDEO / Smartphones / tablettes), cartes cadeaux, services et produits exclusifs Internet. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle. Non sécable, non remboursable. Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate en caisse. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée en caisse.

Pour les autres participants par ce processus dont le mail ou le bon de gain ne comporterait pas un lot parmi la liste des lots ci dessus, ils se verront attribuer un lot au choix du magasin.

Tous les bons d'achat BUT sont valables jusqu'au 31 Mars 2022, sur tous produits hors produits en promotion, soldes, non utilisables 1er prix, produits brun (TV/HIFI/VIDEO/Smartphones/Tablettes/Nouvelles technologies), produits Exclu Web, produits Market Place, cartes cadeaux, prestations de service, abonnements et pièces détachées. Non cumulable avec d'autres bons d'achat ou toute autre offre promotionnelle en cours. Bons d'achat à usage unique et utilisable une seule fois. Dans la limite d'un seul bon d'achat utilisé par jour et par personne. Non sécable, non remboursable, Il ne peut être cédé à titre onéreux, ni donner lieu à un échange y compris pécuniaire même partiel. Ce bon fait foi pour l'application de la remise immédiate. Aucune copie ne sera délivrée, ni acceptée. Les bons sont uniquement valables sur but.fr en saisissant le code promo envoyé dans l'email attestant du gain. Un seul bon sera utilisable sur But.fr par jour et par foyer ou personne physique. Les commandes passées sur But.fr avec un Bon d'achat devront avoir un minimum de transaction de 1€ restant à la charge du client. En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être échangés contre d'autres prix à la demande d'un gagnant, ni être cédés, ni faire l'objet de revente ni de décompte, ni faire l'objet d'un échange en une quelconque valeur monétaire, ni faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'un remboursement. La date limite de l'utilisation de chaque bon d'achat est impérative, faute de la respecter, le participant perd tout droit à ce gain.

### Article III /3-REMISE DES DOTATIONS offertes dans le cadre du Jeu Web

Tous les champs obligatoires, matérialisés par un astérisque, des pages formulaires doivent être remplis pour pouvoir informer le gagnant de son gain et le recevoir. A défaut, le participant ne pourra pas jouer ou valider son gain.

Chaque gagnant d'un instant gagnant sera prévenu personnellement par email à l'adresse renseignée dans le formulaire du jeu. Seul cet email de confirmation fait foi de son gain.

Un participant ne peut pas remporter deux instants gagnants pendant la même partie.

Les coordonnées postales des gagnants seront demandées dans un formulaire à la fin de la partie.

Un email de la part des équipes BUT sera ensuite envoyé aux gagnants concernés pour confirmer l'acceptation du lot et les coordonnées postales.

BUT International - 1, avenue Spinoza - 77184 Emerainville  
SIRET 722 041 860 (P.R.C.S Meaux) - NAF 4619A - T.V.A.FR 65 722 041 860 - Société à responsabilité limitée au capital de 131.772.276,25 €

**CLT JURIS**  
Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Tourne B212  
Résidence « Diorama » 01 64 61 26 26  
28 rue de Scandinavie  
93500 PANTIN



28/01/2022

él 01 42 42 42 42  
ax 01 42 42 42 42

Les gagnants seront contactés à la fin du jeu, par email via les équipes But. Ils auront un délai de 7 jours afin de confirmer l'acceptation de leur lot faute de perdre tout droit à leurs gains. Ils devront également confirmer ou transmettre par retour, leur coordonnées postales pour récupération du lot.

Le lot sera ensuite expédié à l'adresse fournie dans un délai de 6 à 8 semaines. En aucun cas, les lots mis en jeu ne pourront être échangés contre d'autres prix à la demande d'un gagnant, ni être cédés, ni faire l'objet de revente ni de décompte, ni faire l'objet d'un échange en une quelconque valeur monétaire, ni faire l'objet d'un échange, d'une cession ou d'un remboursement

La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée du fait d'un changement d'adresse ultérieur du participant qui n'aurait pas été notifié à la Société Organisatrice ou d'une erreur dans les coordonnées portées sur le formulaire rempli par le participant lors de son inscription.

Les lots qui ne pourront pas être remis aux gagnants (exemple : absence de formulaire, erreur dans l'adresse portée sur le formulaire, incidents des services postaux) ne pourront pas être réclamés à la Société Organisatrice.

La liste des gagnants des lots Brittany Ferries et Futuroscope sera transmise à l'agence LIBRE-ECHANGE qui enverra les informations aux prestataires.

Brittany Ferries et Futuroscope enverront les dotations aux gagnants à l'adresse indiquée sur le formulaire complété à la fin de la partie.

**CLT JURIS**

~~Stéphane CAMPANA  
SCP d'Avocats au Barreau de  
la Seine-Saint-Denis - Toque B212  
Résidence « Trisolaires »  
28, rue de Scandinave  
93500 PANTIN  
Tél. : 01 48 43 75 32  
Fax : 01 48 43 09 45~~



28/01/2022